

Mesurer l'action coopérative et mutualiste, une question d'organisation ?

Jean-François Draperi

Numéro 335, janvier 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028527ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028527ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Draperi, J.-F. (2015). Mesurer l'action coopérative et mutualiste, une question d'organisation ? *Revue internationale de l'économie sociale*, (335), 4-5.
<https://doi.org/10.7202/1028527ar>

MESURER L'ACTION COOPÉRATIVE ET MUTUALISTE, UNE QUESTION D'ORGANISATION ?

La mesure implique fréquemment une quantification, généralement économique. Au-delà des chiffres, l'organisation est une donnée essentielle, qu'elle s'inscrive dans la loi ou qu'elle mette les entreprises en réseaux ou en fédérations. Mais la mesure de l'action est une question d'organisation également dans le sens où l'entreprise d'ESS doit s'organiser pour produire la mesure. Les deux sens se font écho. Ce qui spécifie sans doute le mieux l'entreprise de l'ESS, c'est l'importance du collectif, du lien social, de la relation entre membres.

Enzo Pezzini étudie les modes d'organisation des associations coopératives en Europe. Une perspective peu étudiée et pourtant fondamentale. Ce que l'on compte usuellement, ce sont les entreprises, les salariés, les membres, le chiffre d'affaires, etc. On se penche peu sur les organisations fédératives et représentatives du mouvement coopératif comme de l'économie sociale et solidaire. Enzo Pezzini soutient qu'il existe trois modèles organisationnels – français, anglais et italien, respectivement sectoriel, intersectoriel et intégré. De ces modes d'organisation va dépendre la nature des rapports entre les secteurs et le mouvement. L'auteur montre aussi la relation entre ces trois modes et l'organisation coopérative européenne et affirme la nécessité pour le mouvement coopératif de trouver un modèle d'organisation « pour explorer les grandes opportunités qui lui sont offertes » aujourd'hui.

Analysant le débat sur la loi ESS au sein des coopératives, Caroline Naett souligne l'importance du nombre d'acteurs que la loi a sollicités et l'« orchestration complexe » qui a associé onze ministères et quatorze commissions de l'Assemblée nationale. Sous cet angle, la loi a été un formidable outil pédagogique. Elle est également et surtout, affirme l'auteur, une grande loi qui réforme celle de 1947 et redéfinit la coopérative. Caroline Naett précise que le dossier le plus volumineux a été celui concernant la révision coopérative. Au terme de longs débats, la réussite des négociations fait regretter que les autres familles de l'ESS n'aient pas souhaité réfléchir également à l'élaboration de l'outil de communication et d'affirmation de leurs spécificités que constitue le principe de révision. Ce dernier comme la reconnaissance par le législateur du Conseil supérieur de la coopération (CSC) témoignent de l'écart subsistant entre les coopératives et les autres familles de l'ESS sur le plan de leur organisation fédérative et représentative.

L'organisation coopérative peut aussi être appréhendée sous l'angle géographique. L'article que nous signons, Cécile Le Corroller et moi-même, montre la spécificité et la complexité de l'apport coopératif aux territoires. C'est en premier lieu le lien social qui relie la coopérative à son milieu. Ce lien s'appuie sur des pratiques diverses, qui vont de la formation à l'investissement foncier.

Il a un effet sur l'efficacité économique, sur les liens de transactions et sur les coûts d'agence. L'article propose une typologie des territoires selon la place tenue par les coopératives. Au-delà, il s'agit de comprendre comment le fait universel qu'est la coopération s'adapte aux cultures locales.

En partant d'un tout autre angle d'observation – celui d'un indicateur de création de valeur sociale – et sur une tout autre réalité – trois mutuelles d'assurance –, Alain Caillé et Juliette Weber aboutissent à un résultat très proche du précédent article, en concluant : « La dimension relationnelle est fondamentale. » L'indicateur synthétique de création de valeur sociale (ISVS) que construisent les auteurs montre que c'est cette dimension relationnelle dont devrait dépendre la traduction du projet mutualiste. Comme le précédent, cet article souligne l'importance de la « double qualité », un principe qui change le rapport entre la valeur sociale (ou le lien social) et l'économie en fondant un renforcement réciproque de l'efficacité économique et du lien social.

Jean-Marc Figuet et Fabienne Pinos analysent l'efficacité du microcrédit personnel (MCP) garanti par le Fonds de cohésion sociale. Au terme d'un examen extrêmement fin des données économiques et organisationnelles, ils mettent en évidence la perfectibilité du MCP pour répondre aux besoins réels qu'il doit servir. Les auteurs posent des questions de fond sur la politique d'inclusion économique et sociale qui justifient de préciser à la fois les objectifs visés et les instruments adéquats.

Les deux contributions publiées dans la rubrique « Varia » mettent en avant l'importance de l'organisation sociale de l'entreprise d'ESS. Présentant l'ESS au Mexique, Francisco Ramirez-Mendez souligne l'engagement citoyen qu'elle suscite et, simultanément, la complexité de ses relations avec l'Etat. Nicole Alix pose la question de la mesure de l'impact social, délicate en ce qu'elle est susceptible de créer « des effets de conformation et d'éviction ». En conclusion, l'auteur s'interroge : « Faut-il confier aux économistes et aux financiers le soin de mesurer le social ? »

JEAN-FRANÇOIS DRAPERI